

/-.K.C.-/

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

No 402 /S.T.A./P.-



Copie pour information à Monsieur le
Commissaire Provincial, Résident du
Ruanda à Kigali.-

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-

Note S.T.A. Kigali.-

La jeep du Territoire ne possède
ni cric, ni pompe, ni nécessaire pour enlever les
pneus ni nécessaire pour les réparer. Il n'y a pas
de pompe à graisse.

Nous ignorons le numéro de l'huile de moteur. Nous
avons fait la vidange avec du S.A.E.20 appartenant
aux C.A.C. car nous n'en avons pas appartenant au
S.T.A.

Il n'y a pas de graisse S.T.A.

Kibungu, le 6 février 1958.-
L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-